

Veille réglementaire Produits phytosanitaires Février 2011

Cette lettre de diffusion est conçue et réalisée par l'iteipmai pour le compte de Terres d'Innovation, avec la collaboration du Service de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Inscription à l'annexe I

Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Extension d'usage

Nouvelles autorisations provisoires

Retrait de substances actives

Réglementation

Sécurité applicateur

Inscription à l'annexe l

<u>buprofézine</u>

inscription à l'annexe I comme insecticide et acaricide (décision du 20 janvier 2011) date d'entrée en vigueur : 01/02/2011 Aucun usage associé.

>> lien

cycloxydime

inscription à l'annexe I comme herbicide (décision du 20 janvier 2011) date d'entrée en vigueur : 01/06/2011 cultures concernées (source e-phy) :

cycloxydime (STRATOS ULTRA)

- Asperges
- Betteraves
- Carottes
- Céleris
- Chou
- Colza
- Cultures florales diverses
- Epinard
- Féverole

- Haricot
- Laitue
- Lin textile
- LuzerneMais
- Œillette
- Plantes aromatiques
- Poireau
- Pois

- Pomme de terre
- Riz
- Soja
- Tomate
- Tournesol
- Trèfle violet
- Tulipe
- Vigne

>> lien

dodine

inscription à l'annexe I comme fongicide (décision du 1^{er} février 2011) date d'entrée en vigueur : 01/06/2011 cultures concernées (source e-phy) :

hymexazol (SYLLIT)

Cerisier

Pêchers

Poiriers/Cognassier/Nashis

Pommiers

>> lien

hymexazol

inscription à l'annexe I comme fongicide pour l'enrobage des semences (décision du 20 janvier 2011) date d'entrée en vigueur : 01/06/2011 cultures concernées (source e-phy) :

hymexazol (TACHIGAREN, TACHIGAREN 360)

Betteraves

Epinards

Tomates

>> lien

1

Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

bacillus subtilis souche QST 713

Le SERENADE MAX est désormais utilisable, en agriculture conventionnelle, comme en Agriculture Biologique, entre autres sur PPAMC et Plantes ornementales.

>> pour en savoir plus : consulter e-phy



Extension d'usage

CENTIUM 36 CS

Le CENTIUM 36 CS a obtenu une extension d'emploi sur les cultures de PPAMC, de fenouil, d'épinard, de cultures porte-graines mineures...

>> pour en savoir plus : consulter e-phy



Nouvelles autorisations provisoires

CALLISTO

Le Callisto a obtenu une dérogation d'emploi de 120 jours pour le colza par application en postlevée, avant le stade de fin de repos végétatif, à la dose de 0.15 l/ha et 2 applications maximum.

>> pour en savoir plus : consulter e-phy

RELDAN

Le Reldan et ses seconds noms commerciaux, Exaq et Zertell ont obtenu une dérogation d'emploi de 120 jours pour les cultures de lavande et lavandin, pour lutter contre les cécidomyies et les cochenilles, à la dose de 1.5 L/ha et 2 applications maximum.

>> pour en savoir plus : consulter e-phy

SENCORAL UD

Le Sencoral UD a obtenu une dérogation d'emploi de 120 jours pour la lavande et le lavandin, à la dose de 0.75 kg/ha et 1 application maximum.

>> pour en savoir plus : consulter e-phy



Retrait de substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Réglementation

Buses antidérives

Le ministère de l'Agriculture vient de mettre à jour la liste des buses et des systèmes complets de pulvérisation diminuant le risque de dérive, à utiliser pour pouvoir réduire la largeur de la zone non traitée.

>> liste des buses antidérives - version du 23 décembre 2011

Contrôle des pulvérisateurs

La liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs a été mise à jour. Voici la nouvelle version.

>> liste des organismes réalisant les contrôles des pulvérisateurs - version du 18 février 2011

Evaluation de risque des susbtances actives

8-hydroxy quinoleine

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active fongicide 8-hydroxy quinoleine.

>> lien

bromure de méthyle

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide bromure de méthyle.

>> lien

chlorpyrifos

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active insecticide et acaricide chlorpyrifos.

>> lien

dicamba

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active herbicide dicamba.

>> lien

fluometuron

L'EFSA vient de publier l'évaluation des risques de la substance active herbicide fluometuron.

>> lien

Modification des LMR

diméthomorphe

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active diméthomorphe sur **fraises et mâches**. L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0152000	fraises	0.05*	0.7
0251010	Mâche	1	10

emamectine benzoate

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active emamectine benzoate sur **prunes**, **abricots et agrumes**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

Les LMR proposées sur les agrumes sont provisoires, en attendant que soit déposées les données sur la stabilité au stockage en milieu acide. La LMR proposée sur les abricots ne concernent que les usages soutenus pour le sud de l'Europe (pas de données Nord).

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0110000	agrumes	0.01*	0.01
0140010	abricots	0.01*	0.02
0140040	prunes	0.01*	0.02

>> lien

fluopicolide

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active fluopicolide sur **choux pommés, choux-raves, laitues et poireaux**.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

La LMR proposée pour le poireau est uniquement basée sur les usages du nord de l'Europe.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0242020	Choux pommés	0.2	0.2
0244000	Choux-raves	0.01*	0.03
0251020	Laitue	0.01*	8
0270060	Poireaux	0.3	1.5

>> lien

mandipropamide

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active mandipropamide sur houblon.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur.

La LMR proposée est uniquement basée sur les usages du nord de l'Europe.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0700000	Houblon	0.02*	50

metrafenone

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active metrafenone sur raisins de table et raisins de cuve.

L'EFSA a conclu que les demandes sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. Toutefois, l'état membre rapporteur doit confirmer que les méthodes analytiques et la méthode de stabilité au stockage sont acceptables.

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0151010	Raisins de table	0.5	5
0151020	Raisins de cuve	0.5	5

>> lien

trifloxystrobine

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active trifloxystrobine sur **airelles et aubergines**.

L'EFSA a conclu que les demandes pour l'aubergine sont suffisamment étayées par des données et qu'il n'y a pas de risque pour le consommateur. Pour les airelles, les données présentées ne permettent pas de fixer de nouvelle LMR (absence d'évaluation de risque chronique pour les consommateurs, selon les usages soutenus).

Numéro de code	Cultures	LMR existante (mg/kg)	LMR proposée (mg/kg)
0154020	airelles canneberges (Myrtille rouge, airelle rouge)	0.02*	-
0231030	aubergines	0.02*	0.3

>> lien



Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.

